



Fédération des parents de la
francophonie ManitoBaine (FPFM)

2-622 B, avenue Taché
Winnipeg (Manitoba)
R2H 2B4

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle Du 28 août 2024

1. Mot de bienvenue

Zoé Therrien souhaite la bienvenue à tous et procède à la reconnaissance des terres.

Reconnaissance des terres : Cette réunion a lieu sur les terres à la jonction des rivières Rouge et Assiniboine situées sur le territoire du traité no 1, les terres d'origine des peuples Anishinabe, Cree, Oji-Cree, Dakota et Dene et dans la patrie de la nation métisse. La FPFM reconnaît les blessures et les erreurs du passé et elle s'engage à aller de l'avant en partenariat avec les communautés autochtones dans un esprit de réconciliation et de collaboration.

Puis, elle explique la logistique de l'AGA et remercie le conseil d'administration, les membres de la FPFM ainsi que les bailleurs de fonds et partenaires présents ce soir.

2. Nomination de la Présidence d'assemblée et présidence d'élection

Motion 01/24

Que Rolande Kirouac soit nommée présidente d'assemblée et présidente d'élection.

Proposé par : Marta Allard

Appuyé par : Racim Aliane

ADOPTÉE

Le quorum est confirmé



Fédération des parents de la
francophonie Manitoabaine (FPFM)

2-622 B, avenue Taché
Winnipeg (Manitoba)
R2H 2B4

3. Adoption de l'ordre du jour

Motion 02/24

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

Proposé par : Racim Aliane

Appuyé par : Roméo Kodjovi Yao

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de la réunion annuelle tenue le 26 septembre 2023

Motion 03/24

Que le procès-verbal de la réunion annuelle tenue le 26 septembre 2023 soit adopté tel que présenté.

Proposé par : Marta Allard

Appuyé par : Racim Aliane

ADOPTÉE

5. Lecture des rapports de la présidente et de la directrice générale

Zoé Therrien, présidente, présente son rapport.

Brigitte L'Heureux, directrice générale, présente son rapport d'activités.

Motion 04/24

Que le rapport de la présidente de la FPFM soit adopté tel que présenté.

Proposé par : Zoé Therrien

Appuyé par : Julie Nolot

ADOPTÉE



Fédération des parents de la
francophonie Manitoabaine (FPFM)

2-622 B, avenue Taché
Winnipeg (Manitoba)
R2H 2B4

6. Rapport Financier 2023-2024

6.1. Lecture et adoption du rapport de l'auditeur au 31 mars 2024

Chantal Young, trésorière, présente le rapport de l'auditeur.

Motion 05/24

Que le rapport financier 2023-2024 soit adopté tel que présenté.

Proposé par : Chantal Young

Appuyé par : Amina Benazzouz

ADOPTÉE

6.2. Nomination des auditeurs

Motion 06/24

Que les services de BDO soient retenus pour effectuer la vérification des livres au 31 mars 2025.

Proposé par : Chantal Young

Appuyé par : Michèle Marion

ADOPTÉE

6.3. Cotisations

Motion 07/24

Que les cotisations annuelles demeurent inchangées pour l'année 2024-2025, à savoir :

Membres individuels :

- Parents et/ou tuteurs légales : 25 \$
- Responsable de service de garde familiale : 30 \$



Fédération des parents de la
francophonie ManitoBaine (FPFM)

2-622 B, avenue Taché
Winnipeg (Manitoba)
R2H 2B4

Membres Associatifs :

- Comités de parents/scolaires : 50 \$
- Centres d'apprentissage : 75 \$

Proposé par : Chantal Young

Appuyé par : Aïcha Belbedjaoui

7. Changements aux règlements administratifs

Marta Allard, vice-présidente, explique le changement proposé aux règlements administratifs concernant le mandat des administrateurs.

La section « jusqu'à un maximum de trois (3) mandats consécutifs. Après avoir siégé au conseil d'administration pour trois (3) mandats consécutifs, un administrateur peut se présenter à nouveau après une absence de deux (2) ans » est supprimée. Le point 5.2 est désormais « le mandat d'un administrateur est de deux (2) ans ». La suite demeure inchangée.

Motion 08/24

Que le changement aux mandats soit adopté tel que présenté.

Proposé par : Marta Allard

Appuyé par : Nassiba Bacta

ADOPTÉE



Fédération des parents de la
francophonie Manitoabaine (FPFM)

2-622 B, avenue Taché
Winnipeg (Manitoba)
R2H 2B4

8. Élection du Conseil d'administration 2024-2025

8.1. Chantal Young explique que nos documents d'incorporation indiquent que la FPFM peut avoir entre 3 et 15 membres au CA et que nos règlements administratifs, au point 5.1 nous permettent au besoin d'adopter un nombre fixe d'administrateurs par résolution ordinaire à l'AGA.

Motion 09/24

Que le nombre d'administrateurs soit fixé à 9 (neuf).

Proposé par : Chantal Young

Appuyé par : Julie Nolot

ADOPTÉE

8.2. Mise à jour des postes au Conseil d'administration

Zoe Therrien fait la mise à jour des nominations :

- Marta Allard, vice-présidente, se présente pour un 2^e mandat
- Oumar Mandione Gueye quitte après 1 mandat de deux ans au sein de la FPFM

8.3. Mise en candidature et élections

Motion 10/24

Que les candidats suivants soient élus par acclamation : Marta Allard et Roméo Kodjovi Yao.

Proposé par : Racim Aliane

Appuyé par : Fatouma Chebta

ADOPTÉE



**Fédération des parents de la
francophonie ManitoBaine (FPFM)**

2-622 B, avenue Taché
Winnipeg (Manitoba)
R2H 2B4

9. Annonces

Brigitte L'Heureux présente les nouveautés à venir, remercie le membre sortant, Oumar Mandione Gueye, puis remet les prix de présences.

10. Levée de l'assemblée.

Chantal Young propose la levée de la séance à 19h03.

ADOPTÉE